



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115629

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et d'Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 7 : « Accélérer le redéploiement des moyens humains et financiers du réseau consulaire vers le pays soumis à une forte pression migratoire et les pays émergents. »

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères met en oeuvre, dans le cadre du programme 151 piloté par la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, un important redéploiement du réseau consulaire vers les zones géographiques prioritaires : grands pays émergents (Chine, Inde et Russie notamment) et pays à forte pression migratoire (Afrique et Afrique du Nord/Moyen-Orient en particulier). Initiée dès 2004, cette politique a été renforcée depuis la signature du contrat de modernisation avec Bercy et la réunion du CIMEE qui s'est tenue en 2006. Après l'ouverture d'un consulat général à Chengdu, cette volonté forte se concrétisera en 2007 par la création de deux autres postes à Iekaterinbourg et Shenyang et par la réouverture de notre consulat général à Oran. Ce redéploiement du réseau et des moyens de fonctionnement s'accompagne naturellement de celui des moyens humains. Lorsque le mouvement 2007 sera achevé, le solde positif d'emplois consulaires pour ces pays sur deux ans s'élèvera à plus de 60 (hors biométrie), malgré les contraintes auxquelles le ministère est soumis en termes de plafond d'emplois. Ce mouvement se poursuivra à un rythme soutenu dans un proche avenir pour atteindre un objectif de redéploiement d'une centaine d'emplois vers les zones prioritaires (hors biométrie) à l'issue du contrat de modernisation. En ce qui concerne le redéploiement des postes consulaires, la réflexion sur le rééquilibrage et le renforcement du réseau en Inde pourrait déboucher dans un premier temps, si les autorités politiques le décident, sur une réouverture à Calcutta en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115629

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 184

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3281